

La Gazette

DE MONTGUYON

Octobre 2024

#18

Concours des maisons fleuries

DOSSIER : Rentrée 2024-25

à vivre dans ce numéro





MICRO-FOLIES À MONTGUYON !

« La Joconde à Montguyon ? Le philharmonique de Berlin en représentation à la médiathèque ? La pyramide de Keops comme si vous y étiez ? » C'est maintenant une réalité grâce aux Micro-folies Depuis le 24 juillet dans notre commune !

Concrètement, c'est quoi les Micro-folies ? C'est une visite gratuite et interactive de musée, une place de concert privilégiée où vous êtes, spectateurs et acteurs en même temps. C'est une expérience forte, à découvrir absolument, sans restriction d'âge !

Outre cette magnifique réalisation culturelle, l'économie locale est au centre des préoccupations.

Dans le cadre du dispositif petite ville de demain, Montguyon fait appel à un manager de commerce, Daniel LOUINEAU, qui a pris ses fonctions début septembre. Il est présent tous les mercredis à la mairie. Sa mission est, d'aider, d'accompagner nos commerçants et artisans dans leurs préoccupations quotidiennes et de les soutenir dans la recherche de nouvelles opportunités commerciales. Son poste est financé en partenariat avec les communes de Saint-Aigulin et Montendre ; nos 3 communes se partageront ses actions, pour assurer le développement économique de notre bassin de vie.

L'été a été festif à Montguyon; les manifestations se sont succédées au pied du château.

La fête de la Musique, la kermesse géante des écoles, les 24 heures de marche, les marchés nocturnes, le bal des pompiers, la fête locale, la brocante, l'exposition photos, les feux d'artifices et bien sûr le son et lumière de la Fête Médiévale sur deux soirées qui a réuni plus de 2000 personnes.

Un grand merci aux associations pour avoir fait partager l'esprit festif de notre citée et merci également à tous ceux qui ont répondu présent à ces rendez vous, commerçants et bénévoles.

Les sportifs n'ont pas été oubliés dans cet été olympique.

Le gymnase s'est doté d'un revêtement multisports neuf, tandis que les cours de tennis ont été rénovés.

La dynamique continue, pour vous mais surtout avec vous

Je vous souhaite une belle rentrée.

Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF



SOMMAIRE

3	Dossier : Rentrée 2024-2025
5	Compte-rendu du Conseil Municipal
11	Vie locale
19	Histoire
21	Nouveau dans votre commune
21	Infos pratiques
29	Vie associative
36	Agenda

LA GAZETTE DE MONTGUYON
Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 18 – Octobre 2024

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



ATTENTION :
À compter du 1^{er} janvier 2024
Nouveaux horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le samedi

Tél. : 05 46 86 47 17
Courriel de la Mairie :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
www.facebook.com/mairiemontguyon



DOSSIER

Rentrée 2024-2025

Retrouvez les actus essentielles de la rentrée scolaire...



Enseignants groupe primaire.



Après cet été trop bref, l'heure de la rentrée des classes est arrivée.

Nos enseignants ont repris du service en plein forme avec des effectifs en hausse :

CP - Gaëlle LAGRAVE : 21 élèves ;
 CE1 - Océane RIGAUX : 22 élèves ;
 CE1/CE2 - Danièle HORSEAUX : 23 élèves ;
 CE2/CM1 - Nathalie BERNARD : 23 élèves ;
 CM1/CM2 Anne PAILLOTIN : 25 élèves ;

CM1/CM2 B Charlie ARNAUD : 26 élèves.

Et nous accueillons, en inclusion dans les classes, 11 élèves en dispositif ULIS - Line DUSSAULD (enseignante coordinatrice) et Mireille.

Tout est prêt pour une année scolaire sur les chapeaux de roues. Déjà les projets se bousculent, les réunions s'enchaînent. Nous avons un grand plaisir à voir ce groupe scolaire si dynamique. Merci à Mme PAILLOTIN et Mr BLET ainsi qu'à leurs équipes.



Instituteurs de la maternelle.



A l'école maternelle, les classes sont bien remplies, et passé l'inévitable moment d'émotion de ce premier jour, les enfants ont rapidement trouvés leurs marques. Souhaitons la bienvenue à Mr Jonathan BOWMAN, qui a pris sous son aile les Moyennes sections, entouré de Mme THOMAS et Mr BLET détail des classes :

M. Laurent BLET : petite section : 15 élèves ; moyenne section : 11 élèves
 Mme Sophie THOMAS : petite section : 13 élèves ; grande section : 12 élèves
 M. Jonathan BOWMAN : moyenne section : 12 élèves ; grande section : 13 élèves.

DOSSIER

Rentrée 2024-2025

Retrouvez les actus essentielles de la rentrée scolaire...

EFFECTIFS
au 11/09/2024**151** enfants
à l'École Primaire**76** enfants
à l'École Maternelle

L'équipe de la cantine.



L'équipe de la garderie.



L'équipe de nettoyage.

Bienvenue à Maeva LEGER qui est venue en remplacement de Mélisse MAURICE absente pour quelques semaines. Sandrine TESSON et Camille NOININ, elles, ont retrouvé leur école, prêtes pour de nouvelles aventures.

Je profiterais de cette gazette pour remercier, celles que l'on voit peu mais qui réalisent chaque jour des prouesses au service des enfants :

- L'équipe garderie présente de 7h à 18h30, Sandrine CLERJAUD, Christelle IPPOLITO, Céline BERNARD et Angélique DANIEL
- L'équipe restauration qui fournit chaque jour près de 170 repas cuisinés et servis sur place, Céline BERNARD, Isabelle PASQUET, Nathalie NORMANDIN, Christelle IPPOLITO, Angélique DANIEL.
- L'équipe d'entretien que vous croisez tôt le matin, qui dès 6h nettoie et fait briller tous les locaux communaux, dont bien sûr l'école élémentaire, Maïté HERRONEAUD, Catherine DURAND, Rebecca IPPOLITO.

Un grand merci à toutes pour leur bonne humeur et leur disponibilité. Bravo mesdames !

Réunion du 16 juillet 2024

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHAR-
RON, Ghislaine GUILLEMAIN,
Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER,
Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESA-
GLIO, Sophie BRODUT, Simone ARAMET,
Raymond NUVET, Charlotte DENIS-CUVIL-
LIER, Marie BERNARD, Claude NEREAU,
Marc LIONARD, Gaëtan BUREAU,
Christophe METREAU et Didier MOUCHE-
BOEUF.

Excusée : Claire RAMBEAU-LEGER.

Absente : Nathalie CHATEFEAU.

Secrétaire de séance : Sophie BRODUT.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 23 mai 2024.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2nd DOSSIER

Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune

Monsieur le Maire introduit le sujet, puis laisse la parole à Monsieur Ulrick MIGEON, responsable du Centre Technique Municipal, qui a élaboré le projet de PCS, accompagné d'une commission composée d'élus et soumet au Conseil municipal les divers documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DICRIM) et présente l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile. L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et éviter ainsi de basculer dans une crise. Il permet d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes. Il est doté d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs.

L'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde. Le Maire prend toutes les mesures destinées à assurer la protection des administrés en cas d'évènement affectant directement le territoire de la commune de Montguyon.

Le PCS est un outil de :

- Réflexe pour la phase d'urgence : alerte et information des populations, protection et assistance à la population, appui au service de secours,
- Support pour la phase « post-urgence » :

action de soutien et d'accompagnement de la population, remise en état des infrastructures,

- Référent pour le retour à la normale : rétablissement des activités et accompagnement dans la durée de la population.

Le PCS peut être activé sans formalisme particulier, à l'initiative du Maire ou par son représentant désigné, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, ou à la demande de l'autorité préfectorale.

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci dans un premier temps doit constituer la cellule de crise municipale.

Le dispositif opérationnel s'organise autour du responsable des opérations de secours (DOS) qui est Monsieur le Maire.

Chaque risque est repris puis une identification des principaux enjeux (habitants exposés, établissements, sensibles, établissements recevant du public, ...) est présentée.

Un système de cartographie a été développé permettant de travailler avec précision et de superposer les aléas et les enjeux.

Monsieur le Maire rendra applicable ce Plan Communal de Sauvegarde par arrêté municipal (annexe à la présente délibération).

L'ensemble des documents (arrêté, Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM en annexes de la présente délibération) seront transmis à Monsieur le Préfet, à la brigade de gendarmerie de Montguyon et SDIS17 de Montguyon et de Périgny.

Monsieur le Maire précise que le PCS et le DICRIM est à la disposition du grand public, conformément aux articles R. 125-10 et R. 125-11 du Code de l'Environnement qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal des

- Risques Majeurs (DICRIM) de la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'application du Plan Communal de Sauvegarde,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3^e DOSSIER

Groupe scolaire : détermination et validation des tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire pour la rentrée 2024/2025

Monsieur le Maire tient à préciser que l'année scolaire qui vient de s'achever a été

une très belle année. Il remercie les équipes enseignantes, la nouvelle association des parents d'élèves qui a fait un très beau travail, les agents qui ont démontré de l'innovation et Lionel NORMANDIN, le Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et organisateurs de cette belle kermesse, de cette initiative de portes ouvertes du groupe scolaire, des nombreuses activités et sorties scolaires accompagnées de nombreux projets.

Les portes ouvertes pour les écoles maternelle et élémentaire, le dernier samedi du mois de juin 2024, ont été un succès. Les enfants qui doivent intégrer le groupe scolaire à la rentrée pour la première fois, ont pu visiter tous les lieux (classes, réfectoire, cantine, ...).

Monsieur le Maire précise qu'au début du mandat, l'école rencontrait des difficultés et les élus en place ont su relever le défi et améliorer cet établissement. Il y a eu la suppression d'une classe ULIS qui a été transférée dans le nord de la circonscription de Jonzac, ce qui a permis aux familles de ce territoire de bénéficier d'une classe ULIS plus proche.

Monsieur le Maire rappelle également qu'ils se sont battus pour éviter, il y a 3 ans la fermeture d'une classe. Il est certain que cette situation ne se reproduira pas pour l'instant car la progression du nombre d'enfants intégrant le groupe scolaire est importante.

Une élue intervient pour préciser que cette année, les élèves ont bénéficié de beaucoup de sorties durant l'année scolaire (piscine, jardins partagés, Village Olympique, ...).

Pour finir, Monsieur le Maire demande aux élus présents de réfléchir sur un nom à donner au groupe scolaire qui à ce jour n'en possède pas.

Il s'est posé la question lorsque l'éducation nationale, lors d'un audit a demandé le nom du groupe scolaire de Montguyon.

Restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public, sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

Les tarifs sont fixés librement par la Collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place en septembre 2022, le nouveau dispositif de réservation et de paiement en ligne (délibération n° 2022/32 du 16 mars 2022). Ce dispositif permet de diminuer les impayés et d'améliorer la gestion des denrées alimentaires en limitant au maximum le gaspillage.

Il rappelle également que lors de la séance du 16 mars 2022 par délibération n°

Réunion du 16 juillet 2024 (suite)

2022/33, le tarif des repas non réservés à l'avance, était fixé à 5,00 euros. Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif de 5€ pour la rentrée de septembre 2024.

En raison de l'inflation qui conduit à un contexte actuel financier compliqué pour la gestion de la restauration des élèves, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de revoir les tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 et demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025. Les tarifs sont les suivants :

- Maternelle : 2.35€

- Primaire : 3.15€

- Enseignants : 5.25€

- **DE VALIDER** le tarif de 5€ par repas non réservé à l'avance à partir du 1er septembre 2024.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ces tarifs.

Garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une garderie est assurée à l'Ecole Maternelle et à l'Ecole Primaire le matin et le soir. Les horaires pour l'année scolaire 2024/2025 resteront inchangés, à savoir :

- Le matin à partir de 7h

- Le soir jusqu'à 18h30

Il est proposé au Conseil municipal les tarifs ci-dessous pour la garderie de l'école Maternelle et de l'école Élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025 :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI **ECOLE MATERNELLE** SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 ^e tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 ^e tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI **ECOLE ELÉMENTAIRE** SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 ^e tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 ^e tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

Le tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants reste inchangé, quel que soit le domicile pour l'année scolaire 2024/2025 : 5,00€ par ¼ entamé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de la garderie pour l'école maternelle et l'école élémentaire pour l'année scolaire 2024/2025,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

4^e DOSSIER

Organigramme des clés du gymnase et du dojo : détermination et validation du prix par badge et carte en cas de perte les utilisateurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un logiciel d'organigramme de clés pour dans un premier temps sécuriser les accès au gymnase et au dojo mais

également pour éviter les problèmes récurrents de clés (nombreux trousseaux, pertes des clés, changement des serrures, ...).

Ce logiciel est évolutif et peut être étendu à tous les accès des bâtiments de la commune comme la Mairie, le groupe scolaire, ...

Ce logiciel solution sécuritaire, fiable et pratique permet de hiérarchiser les droits d'accès d'un bâtiment et les créneaux horaires.

L'organigramme de clés aussi appelé organigramme de cylindres ou organigramme de serrures, définit les droits d'accès aux différentes zones des bâtiments.

Ce logiciel permet de programmer les serrures et les badges selon le planning des présences des associations ou autres. Un badge sera remis à chaque association et aux agents des services techniques.

Monsieur le Maire demande en cas de perte d'un badge, de définir le montant qui sera demandé à la personne ou à l'association l'ayant perdu. Il propose le montant de 20€

TTC par badge perdu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le montant de 20€ par badge perdu (titre édité au nom de l'association ou de la personne),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5^e DOSSIER

Finances

Reversement par la Communauté Des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) de la Compensation Part Salariale (CPS) de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L ; 5211-32 et R. 5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation

Réunion du 16 juillet 2024 (suite)

part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 05 juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées. Pour la commune de Montguyon le montant de la CPS est de 52 279€.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 juin 2024 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPLIQUER** la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature tous les documents relatifs à ce dossier.

Décisions Modificatives 2 et 3

DM2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a été dans l'obligation de faire installer une alarme anti-intrusion au groupe scolaire. Pour cela, il est nécessaire de faire un jeu d'écriture comptable du budget 2024 en investissement.

La somme de 8 000 euros est prise en dépense sur l'opération « aménagement de la place de la Mairie » pour les mettre en recettes sur l'opération « Ecole et cantine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, de :

- **DE VALIDER** le jeu d'écriture comptable de la Décision Modificative 2 du budget principal de la commune.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative 2.

DM3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit inscrire des acquisitions de terrains dans son inventaire (opérations d'ordres).

Pour cela, il est nécessaire de faire un jeu d'écriture comptable du budget 2024.

La somme de 548 euros vient s'ajouter à l'inventaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, de :

- **DE VALIDER** le jeu d'écriture comptable de la Décision Modificative 3 du budget principal de la commune.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative 3.

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres concernant des impayés malgré des relances et des procédures respectant la loi.

Les titres en question ne pourront être recouverts et concernent essentiellement des impayés de loyers, de cantine, ...

Le comptable propose l'effacement de 3 dettes suivant des états fournis à Monsieur le Maire :

1) Montant de 2 873,62€

2) Montant de 726€

3) Montant de 33,58€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 abstention et 0 contre :

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur pour 3 créances irrécouvrables d'un montant de 2 873,62€ de 726,00€ et de 33,58€. La dépense sera effectuée sur l'article correspondant du budget primitif 2024 de la commune

- **DÉCIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer tous les documents relatifs à ce dossier d'admissions en non-valeur de 3 créances irrécouvrables.

6^e DOSSIER

Détermination et validation du prix des loyers mensuels des garages situés 16 bis place du Champ de Foire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition en juin 2024, d'un bien immobilier comprenant 7 garages situés 16B place du Champ de Foire :

- 6 garages fermés par une porte (du numéro 1 au 6)

- 1 garage sans porte (numéro 7)

Monsieur le Maire précise aux membres qu'il convient de déterminer le montant mensuel des loyers des 7 garages situés au 16B place du Champ de Foire.

Monsieur le Maire propose le montant de 50€ de loyer mensuel pour chaque garage. Il n'existe pas de charges locatives.

Monsieur le Maire informe les membres qu'un bail sera signé avec chaque locataire et la commune. Les loyers seront révisés à date anniversaire avec un indice de référence de loyer (IRL) de 143,46.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, de :

- **DE VALIDER** le montant du loyer de 50€ mensuel sans charge par chaque garage dont la commune est propriétaire depuis juin 2024, garages situés au 16B place du Champ de Foire,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7^e DOSSIER

Détermination et validation du montant du loyer mensuel du logement situé 30 bis rue de Vassiac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit déterminer le montant du loyer mensuel du logement situé 30 bis rue de Vassiac à Montguyon.

Monsieur le Maire propose le montant du loyer mensuel de 400€ + 10,00€ pour la taxe des ordures ménagères soit un loyer mensuel de 410€. Ce montant ne comprend pas les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, de :

- **DE VALIDER** le montant du loyer mensuel de 400€ + 10,00€ pour la taxe des ordures ménagères soit un loyer mensuel de 410€ mais ne comprenant pas les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité du locataire,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, tous les documents relatifs à ce dossier.

8^e DOSSIER

Personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création de 3 postes au sein de la collectivité :

- 1 poste permanent d'adjoint technique contractuel au CTM service espaces verts, voirie et manifestations au 1er janvier 2025,

- 1 poste permanent d'adjoint technique contractuel (CDI) au groupe scolaire à compter du 1er septembre 2024,

- 1 poste en détachement d'adjoint administratif principal de 2^eme classe au CCAS/France Services au 1er septembre 2024 pour remplacer un départ à la retraite.

Monsieur le Maire précise que le tableau des effectifs de la commune après créations des 3 postes et la suppression de celui de l'agent parti de la collectivité pour mutation, est le suivant :

Réunion du 16 juillet 2024 (suite)

GRADE OU EMPLOI	Effectifs des agents statutaires					Effectifs contractuels				
	Cat	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois permanents à Temps non Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants	Cat	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois permanents à Temps non Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE										
Adjoint Administratif	C	1	0	1	0	C	1	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	1	3	4	1	C	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0	C	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	0	B	0	0	1	0
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		4	3	7	1		1	0	1	1
FILIÈRE TECHNIQUE										
Adjoint Technique	C	5	0	5	2	C	1	0	1	3
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	3	1	4	0	C	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	C	2	0	1	1	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		11	1	11	3		1	0	1	3
FILIÈRE ANIMATION										
Adjoint Animation	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIÈRE ANIMATION		1	0	1	0		0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE										
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	0	1	1	0	C	0	0	0	0
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE		0	1	1	0		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		16	5	20	4		2	0	2	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois de la commune, ainsi proposé.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

9^è DOSSIER

Présentation de la mise en place d'une autre mutuelle communale : détermination des modalités de souscription de contrat

La Maire-Adjointe en charge de l'action sociale informe les membres du Conseil

municipal que la commune souhaite mettre en place une deuxième mutuelle communale.

La Mutuelle Communale a été initiée en France afin de proposer un dispositif à vocation sociale et particulièrement une mutuelle solidaire à destination des communes et des personnes exclues des systèmes mutualistes classiques.

Madame la Maire-Adjointe précise qu'actuellement 4,5 millions de français ne peuvent pas souscrire à une complémentaire santé.

Le principe est de permettre aux administrés de bénéficier d'une complémentaire santé négociée et d'une multitude de services et d'avantages adossés à la Mutuelle Communale.

Ce dispositif est mis en place à l'initiative de la commune au bénéfice des administrés. C'est l'agence d'assurances

La Générale de Montguyon qui sera l'intermédiaire pour les souscriptions et gestions des dossiers.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déterminer quels administrés pourront souscrire un contrat à la Mutuelle communale :

- Uniquement les Montguyonnais

Ou

- Les Montguyonnais et toutes les personnes étant salariées sur le territoire de la commune de Montguyon

Le Conseil Municipal, après en avoir

Réunion du 16 juillet 2024 (suite)

délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la mise en place d'une autre Mutuelle communale sur le territoire de la commune,
- **DE VALIDER** que les Montguyonnais et les personnes étant salariées sur le territoire de la commune pourront souscrire un contrat,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10^e DOSSIER

Enfouissement du réseau par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural (SDEER) sur une partie des hameaux de Trouillaud et de Couteleau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural (SDEER) lui a proposé le projet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au lieu-dit « Trouillaud » et route de Couteleau à Montguyon.

La commune pourrait confier la Maîtrise d'Ouvrage au SDEER concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique et le génie civil du réseau téléphonique ORANGE. Les dépenses de ces travaux qui restent à la charge de la municipalité seraient, selon une estimation de l'ordre de :

- Tranche 1

Route de Couteleau (secteur traité environ 130 mètres)

Génie Civil ORANGE : 32 000€ TTC

- Tranche 2

Lieu-dit « Trouillaud » (secteur traité environ 1000 mètres)

Génie Civil ORANGE : 66 000€ TTC

Les montants précités ne sont que des estimations.

Monsieur le Maire informe les membres qu'en ce qui concerne le début des travaux, un délai de 18 mois sera nécessaire à l'établissement des différents dossiers techniques et administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à mains levées, DÉCIDE pour les deux tranches (route de Couteleau et lieu-dit Trouillaud), par 5 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention de :

- **DE NE PAS VALIDER** le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au lieu-dit « Trouillaud » (secteur traité environ 1000 mètres) et route de Couteleau (secteur traité environ 130 mètres),
- **DE NE PAS CONFIER** la Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural (SDEER),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, à signer tous les

documents relatifs à ce dossier.

Ce refus entraîne la non réalisation de l'enfouissement global, c'est-à-dire du réseau électrique et du réseau télécom. Cependant, la structure de la ligne aérienne va être revue en changeant l'ensemble du réseau aérien pour qu'il soit plus efficace et à dimension de la demande.

11^e DOSSIER

Cinéma de Montguyon : signature de la convention de versement d'une subvention pour le cinéma entre la commune et la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité du cinéma mérite d'être soutenue et encouragée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge. Le cinéma fait partie intégrante des arts et de la culture et doit, de ce fait, pouvoir être proposé au plus grand nombre. C'est pourquoi, la présence des cinémas en milieu rural est importante pour la vie culturelle de la Haute Saintonge mais est confrontée à des difficultés économiques indéniables.

Il a été convenu que la CDCHS s'engage à verser au titre de l'année 2024, une subvention de 25 000€ à la commune de Montguyon au titre du fonctionnement du cinéma de Montguyon.

La commune de Montguyon s'engage à poursuivre ses efforts pour permettre et encourager une vie cinématographique attractive, diversifiée et à diffuser à chaque séance les documents de communication fournis par la CDCHS concernant les événements du territoire.

Cette participation financière sera versée en une seule fois, dans son intégralité par la commune à l'association du cinéma.

Une convention a été établie par la CDCHS afin de reprendre les termes de l'engagement entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Des Communes de la Haute Saintonge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reverser la subvention de 25 000€ à l'association du cinéma.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE N° 1

1^{er} DOSSIER

Salle associative 10, place de la Mairie : détermination du tarif de location pour une demande d'activité de yoga

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande formulée par Madame Caroline GROSSE, d'utiliser la salle située au 10 place de la Mairie pour organiser des cours de yoga (spécialité parentale et enfant) pour 3 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose de louer la salle associative pour un semestre à partir du 1er août 2024 au prix de 20,00€ par semaine jusqu'au 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- **D'ACCEPTER** que Madame Caroline GROSSE utilise la salle située 10 place de la Mairie 3 heures par semaine à compter du 1er août 2024 pour des cours de yoga,
- **DE FIXER** le tarif hebdomadaire de 20,00€ du 1er août 2024 au 31 janvier 2025,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location.

2^e DOSSIER

Mise à disposition du matériel pour les manifestations : détermination et validation de la mise en place d'une caution et le montant

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la commune met à disposition du matériel (tables, bancs, ...) aux associations pour leurs manifestations ou aux particuliers (fête des voisins, ...).

Monsieur le Maire précise que ce matériel mis à disposition est très souvent rendu à la commune dans un état dégradé (souillures, abîmé, ...). Le matériel a un coût et il devient indispensable d'établir des règles de mise à disposition du matériel. L'encadrement des mises à disposition pourrait être formalisé par une convention entre la commune et le bénéficiaire.

Le matériel ayant un coût, il est proposé aux membres présents qu'une caution soit demandée aux bénéficiaires des prêts. Il est précisé qu'une caution pourrait être établie sous 2 formules :

Caution pour les particuliers de 200€ à déposer au moment du retrait du matériel et restituée au retour du matériel après vérification,

Caution dite « morale » : si un constat de dégradation qu'il soit de la casse ou matériel non nettoyé, la caution « morale » serait appliquée par un refus pour une future demande de mise à disposition de matériel.

Les membres du Conseil proposent dans un premier temps, que la collectivité adresse un courrier d'information pour les alerter sur l'état du matériel mis à disposition. Ce courrier pourrait préciser qu'en cas de retour de matériel dégradé, un refus pour une

Réunion du 16 juillet 2024 (suite)

future demande pourrait être appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- **REFUSER** la convention de mise à disposition du matériel pour les associations et les particuliers avec la mise en places des cautions,
- **DE VALIDER** qu'un courrier soit adressé aux associations faisant la demande de matériel pour leurs manifestations,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation d'élaborer le courrier relatif à ce dossier.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE N° 2

1^{er} DOSSIER

Maison de Santé Pluridisciplinaire : validation de la vente d'une partie du matériel médical dont la commune a fait l'acquisition et détermination des tarifs de vente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite au départ d'un médecin généraliste en 2021, la commune avait fait l'acquisition du matériel (informatique, médical, ...) du cabinet.

Il souhaite vendre une partie du matériel. Il convient de déterminer le tarif de vente d'une table gynécologique, d'une table de massage et d'une table à langer.

Monsieur le Maire propose :

Table gynécologique : 1 500€

Table de massage (consultations) : 190€

Table à langer : 20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- **VALIDER** la vente de la table de gynécologie, table de massages et table à langer,
- **VALIDER** les tarifs de 1500€ pour la table de gynécologie, 190€ pour la table de

massages (consultations) et 20€ pour la table à langer,

- **CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

2^e DOSSIER

Patrimoine : validation de la vente d'une partie des bancs de l'église de Vassiac et détermination du tarif par banc

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil municipal que la commune de Champagne Vigny souhaite acquérir 10 bancs de l'église de Vassiac.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite procéder au changement des bancs de l'église de Vassiac.

La livraison des nouveaux bancs est prévue courant de semaine n° 30.

Il convient de déterminer le prix de vente par banc à la commune de Champagne Vigny.

Monsieur le Maire propose le tarif de 150€ par banc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de :

- **VALIDER** la vente des bancs de l'église de Vassiac,
- **VALIDER** le tarif de 150€ par banc,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe les membres qu'un 4^{ème} médecin généraliste arrive à la MSP à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il précise également que tous les locaux de la MSP sont loués. La MSP est complète.

Point de situation sur le dossier de l'aménagement de la place de la Mairie

Monsieur le Maire informe les membres que la collectivité a obtenu toutes les réponses aux différentes demandes de subventions. Les travaux seraient à ce jour subventionnés à hauteur de 41% au lieu des 67% prévus.

Patrimoine

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a obtenu un accord de principe :

- du Directeur Adjoint du cabinet du Président Conseil régional, concernant l'attribution d'une subvention d'un montant identique à celui validé par les autres financeurs (Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Fondation du Patrimoine). Cet accord verbal déroge sur la clé de répartition du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

- du Vice-Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime sur le montant de la subvention qui pourrait être attribuée à la commune (même conditions que les autres financeurs).

Tous les partenaires de ce projet ont prévu de se réunir à la rentrée pour définir les conditions de versements des subventions pendant les travaux.

Vidéo sur la terre blanche du Kaolin

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à une demande d'un élu lors de la séance précédente, il a rencontré la direction de la société IMERYS pour échanger sur la vidéo du Kaolin.

Lors de ce rendez-vous, il a été présenté une vidéo de 5min plus dynamique que la vidéo actuelle qui toutefois, intéresse la société IMERYS. Un échange de process est à l'étude.

Fin de la séance à 00h20.



PROCHAINE COLLECTE DE SANG POUR 2024

Vendredi 18 octobre

de 8h à 12h30

Salle des Fêtes St Martin d'Ary

Prenez le temps d'effectuer ce geste qui vous permettra de sauver des vies car nous avons besoin de vous. Merci pour votre générosité. Lors de votre don, toute l'équipe de l'ADSB de Montguyon, vous offrira avec un grand plaisir une collation qui vous récompensera de votre immense geste qui permettra de sauver des maladies (enfants, adultes, pour toutes sortes de maladies et d'accidents de la vie).

Nous comptons sur vous, à bientôt.

ACTUALITÉS

Concours des balcons et maisons fleuris





Maintenant devenu un rituel estival, nous avons eu le plaisir, cette année d'accueillir de nouveaux participants à notre concours.

Notre jury a visité les différentes maisons et balcons inscrits. Les notes ont été données par rapport à plusieurs critères, fleurissement et quantité, choix des couleurs, originalité, mise en place d'action pour l'économie d'eau, coup de cœur etc..

Nous félicitons tous les jardiniers qui, par goût et passion ont su mettre en valeur leurs jardins, devants de porte et balcons... Nous remercions Valérie TROGER d'avoir bien voulu apporter, comme tous les ans, sa vision professionnelle en acceptant de faire partie de notre jury.



BALCONS

Annie Syras	: 14,50
Boucherie Brodut	: 12,66
M. Cazaux	: 12,35

MAISONS

Nicole Huveteau	: 25,21
Paul Moulin	: 24,78
Marie-Claude Chatefau	: 24,42
Christelle Bourdeilh	: 24,14
Andrée Quintana	: 21,42
Martine Ganet	: 18,07
Brigitte Courraud	: 17,57

OFFICE DE TOURISME

Succès des ateliers ludiques à la Maison du Kaolin



Le bureau d'informations touristiques de Montguyon en partenariat avec la municipalité et la Communauté des Communes de Haute-Saintonge organise à la Maison du kaolin des ateliers en lien avec la thématique du kaolin .

Ce début d'année tous nos ateliers étaient complets. Touristes et habitants ont pu :

- assister à une exposition sur la céramique à travers les âges,
- participer à un atelier « apprenti Archéo » et découvrir le métier d'archéologue avec Valérie Mortreuil,
- réaliser un atelier modelage en argile avec l'atelier poterie « atelier Javelle »,
- réaliser une pierre d'argile avec Lulu Baladine .

Nous avons également organisé plusieurs visites découvertes de la

Maison du kaolin et de la carrière Kaolune et une randonnée dans le cadre des journées du patrimoine en collaboration avec l'Association Par Monts et par Vaux.

Bravo et merci aux participants pour leur bonne humeur et leur curiosité . A bientôt pour de nouvelles animations, n'hésitez pas à pousser la porte de la Maison du kaolin pour en apprendre un peu plus sur cet « or blanc » du secteur, et venir nous rencontrer.

**Horaires d'ouverture Bureau Touristique et Maison du kaolin : Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 , le samedi matin 9h30-12h30, visites de groupes sur demande
Renseignements : 05.46.04.28.70**

Cristèle et Martine

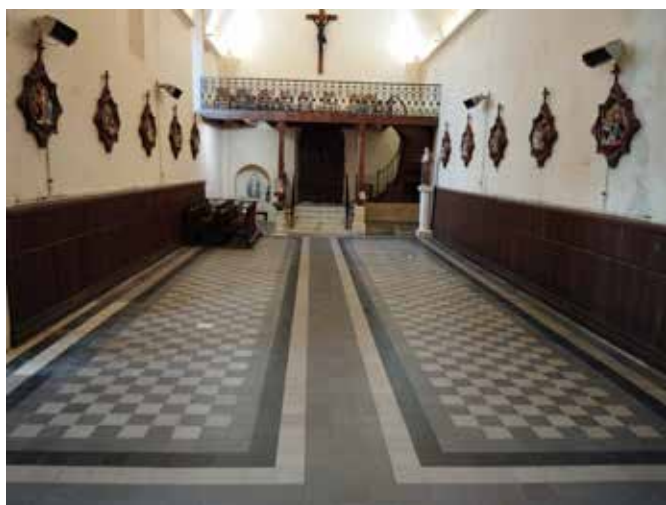


Maison du Kaolin
10 place de la Mairie
17 270 MONTGUYON
Tél. 05 46 04 28 70

TRAVAUX

Changement des bancs de l'église de Vassiac

*Pour plus de sécurité et de confort, la commune de MONTGUYON a décidé de changer les bancs de son église de Vassiac !
Merci Ludovic Girard, son équipe d'élus dont Christophe Metreau et les agents, pour l'aboutissement de ces travaux !*



TRAVAUX

Le sol du gymnase a été rénové

Afin que la pratique sportive à MONTGUYON, au sein du gymnase, soit faite en toute sécurité et de manière plus agréable, le sol de ce dernier a été entièrement rénové et repeint pour le traçage au sol !

Merci Olivier Charron et son équipe d'élus et aux agents pour la réalisation de ses travaux



RENCONTRE AVEC NOS AÎNÉS

Témoignage : Jacques EMERIAT

(par Timéo EL OUARRARI, Rémy JASMIN, Hanaé FERNANDES)

Lors de notre rencontre avec les « Grands Aînés » nous avons eu la chance de discuter de sa vie avec Jacques EMERIAT. Le jeudi 8 Février 2024, nous avons fait une rencontre à la salle des fêtes de Montguyon afin de parler de la vie pendant la guerre.

PRÉSENTATION

Aujourd'hui âgé de soixante-dix-sept ans, M. EMERIAT nous a dévoilé sa vie. Il habite à Montguyon depuis plusieurs années. Il exerçait le métier de professeur de sport. Il a deux enfants (une fille et un garçon) et deux petits-enfants.

Moment de complicité avec Jacques Emériat.



LA VIE QUOTIDIENNE D'AUTREFOIS

En tant que professeur, Jacques EMERIAT a vu le changement d'époque entre sa génération et la nôtre, il dénonce le manque de respect actuel du règlement et des professeurs.

Adolescent, afin de se divertir, M. EMERIAT aimait jouer dehors et particulièrement au handball. Il n'avait pas de télévision. Il se déplaçait à pied ou en vélo.

A son époque, les métiers les plus courants étaient ouvriers et paysans. Les métiers « cols blancs » étaient moins fréquents. Jacques EMERIAT explique ne pas avoir eu une enfance difficile. En effet, il nous a révélé, qu'avec ses amis, ils s'amusaient à laver les carreaux des voitures pour un ancien franc de l'heure (soit environ 10 centimes).

LA VIE EN TEMPS DE GUERRE

Seul son père a (à peine) connu la seconde guerre mondiale mais il a fait la guerre d'Algérie. Durant cette guerre, notre aîné avait huit ans. Son père n'était pas au front mais il était mécanicien d'avion (B26) basé au Maroc. Les armes principalement utilisées étaient les avions et les mitrailleuses. Beaucoup de femmes étaient parties à l'usine pour fabriquer des munitions. Pendant la guerre les gens étaient traumatisés. Mr. EMERIAT l'a même qualifiée d'« affreuse ».

L'ANNONCE DE LA GUERRE

Jacques EMERIAT a appris le début de la guerre d'Algérie lorsque certains de ses cousins sont partis pour combattre, il l'a donc su relativement tôt. Lors de l'annonce de la guerre, sa famille était affolée mais également révoltée. Durant le conflit, son père a eu une seule blessure mais pas des moindres car il a eu une ouverture sur le crâne et ses oncles ont eu énormément de traumatismes car ils sont partis vingt-huit mois au lieu de quinze. M. EMERIAT nous raconte qu'à leur retour, lorsqu'ils entendaient un bruit assez fort, ils se jetaient directement à terre.

Sa famille a également été marquée par la 2e Guerre Mondiale : deux frères de sa mère ont été déportés, ce qui l'a rendu pacifiste et bien évidemment il ne veut pas que les guerres recommencent. Le souvenir le plus douloureux de son père est le jour où lui et ses amis ont été attrapés. Tous ses amis ont été tués devant ses yeux.

RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

M. EMERIAT se dit triste pour ses petits-enfants, car il voit que des conflits recommencent à apparaître. Il voit quand même des progrès à notre époque, notamment en technologie ou dans l'organisation du travail. Mais au fil des époques, il note surtout des dégradations comme la quasi disparition des métiers manuels, la baisse du respect et le laxisme ambiant. Nous espérons que ce souvenir continuera d'exister en étant transmis de générations en générations.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

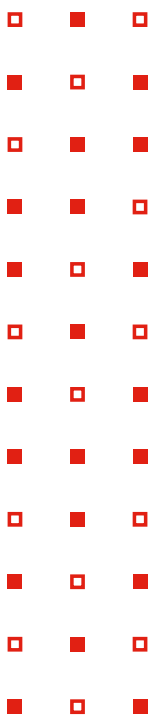
Résultats des 30 juin et 7 juillet 2024

Commune de Montguyon - Elections législatives du 30/06/2024 (1^{er} tour)

Bureau	N°1				N°2			Total	%
Inscrits	714				419			1 133	Participation
Votants (Emargements)	482				269			751	66,28%
TABLE	1	2	3	Total	1	2	Total		
Nombre d'enveloppes	482			482	269		269	751	
Nombre de bulletins nuls	5			5	4		4	9	1,20%
Nombre de bulletins blancs	6			6	11		11	17	2,26%
Suffrages exprimés	471	0	0	471	254	0	254	725	
								725	
Candidat(e)s	Suffrages obtenus							Total	% voix
	BUREAU N°1				BUREAU N°2			GLOBAL	
M. Raphaël GERARD	113			113	77		77	190	26,21%
M. Pascal MARKOWSKY	241			241	109		109	350	48,28%
Mme Danièle DESSELLES	81			81	47		47	128	17,66%
M. Olivier TRIPELON	4			4	2		2	6	0,83%
Mme Céline DROUILLARD	32			32	19		19	51	7,03%
TOTAUX	113	0	0	113	77		77	725	100%
								725	

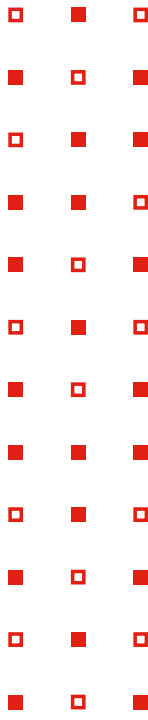
Commune de Montguyon - Elections législatives du 07/07/2024 (2^{ème} tour)

Bureau	N°1				N°2			Total	%
Inscrits	714				421			1 135	Participation
Votants	473				273			746	65,73%
TABLE	1	2	3	Total	1	2	Total		
Nombre d'enveloppes	473			473	273		273	746	
Nombre de bulletins nuls	7			7	6		6	13	1,74%
Nombre de bulletins blancs	25			25	17		17	42	5,63%
Suffrages exprimés	441	0	0	441	250	0	250	691	
								691	
Candidat(e)s	Suffrages obtenus							Total	% voix
	BUREAU N°1				BUREAU N°2			GLOBAL	
M. Raphaël GERARD	192			192		136	136	328	47,47%
M. Pascal MARKOWSKY	249			249		114	114	363	52,53%
TOTAUX	441	0		441	0	250	250	691	100%
								691	



Le projet **Micro-Folie** est un dispositif culturel de proximité porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette en lien avec 12 établissements nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, le Festival d’Avignon, l’Institut du monde arabe, le musée du Louvre, le musée national Picasso-Paris, le musée d’Orsay, le musée du quai Branly - Jacques Chirac, l’Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et Universcience. Les communes de **Montendre**, **Montlieu la Garde**, **Montguyon** et **St Aigulin** s’associent pour offrir à tous un espace de culture de proximité gratuit. Chaque commune accueillera la **Micro-Folie des 3 Monts de la Haute Saintonge** à tour de rôle.

photo: Jean-Michel Lefebvre



ESPACE DE RÉALITÉ VIRTUELLE
 Visitez Pompéi ou nagez au milieu des dauphins grâce aux casques de réalité virtuelle.

MUSÉE NUMÉRIQUE
 Découvrez des milliers d’œuvres peintures, sculptures, musiques de France et d’ailleurs.

ANIMATIONS ENFANTS
 Participez avec les plus jeunes aux ateliers proposés.

LA MICRO-FOLIE VOUS ACCUEILLE du 24/07/2024 au 26/10/2024

JUILLET - AOÛT		SEPTEMBRE - OCTOBRE	
Mardi	9h-12h 14h-19h	Mardi	14h - 19h
Mercredi	14h-19h30	Mercredi	14h - 19h30
Jeudi	9h-12h 14h-19h	Jeudi	14h - 19h
Vendredi	9h-12h 14h-19h	Vendredi	14h - 19h
Samedi	14h-19h30	Samedi	14h - 19h30

CONTACT
 Mail : microfolies@montlieulagarde17.fr
 Tél : 06 70 62 89 01
facebook.com/microfoliedes3monts
instagram.com/microfoliedes3monts

PROGRAMME OCTOBRE

DU MARDI 1^{ER} AU SAMEDI 5	Diffusion de la Collection Québec Art et civilisation de nos cousins d'en face.
MARDI 1 ^{ER} épisodes 1 à 3 et VENDREDI 4 épisodes 4 à 6 à 15H	Causerie « Frankenstream, ce monstre qui nous dévore » Sommes-nous aveugle face à la pollution numérique ? Série documentaire ARTE en 6 épisodes de 15mn.
MERCREDI 2 de 14h30 à 18h30	Discovery Tour By Ubisoft Viens découvrir le monde des Vikings.
JEUDI 3 et SAMEDI 5 de 14H30 à 18H30	VISITE 360° Explorez la cachette d'Anne Frank comme elle était en 1942-1944.
DU MARDI 8 AU SAMEDI 12	Diffusion de la Collection Île de France
MARDI 8 et JEUDI 10 à 15H	A Musée Vous, A Musée Moi. ARTE Une série courte qui permet de découvrir avec humour une oeuvre à chaque épisode. 3mn/épisode.
MERCREDI 9 de 14H30 à 16H	Atelier intergénérationnel (en partenariat avec la bibliothèque) Et si votre animal de compagnie devenait modèle pour une sculpture ? Modelez un chien ou un chat à la manière d'Alberto Giacometti !
SAMEDI 12 de 15H à 18H30	Après-midi jeux en équipes La citoyenneté dans l'art.
DU MARDI 15 AU SAMEDI 19	Diffusion de la Collection résidences royales européennes
MARDI 15 épisodes 1 à 3 et VENDREDI 19 épisodes 4 à 6 15H	Causerie « Raï is not dead » documentaire ARTE De Cheikha Remitti à Khaled, le cours tumultueux du raï, dont les tubes ont ambiancé la planète dans les années 1980-1990.
MERCREDI 16 de 14H30 à 16H	Atelier #MicroArtistes (en partenariat avec la bibliothèque) Imprime la nature avec la méthode Tataki Zomé
SAMEDI 19 de 14H30 à 18H30	VISITE 360° (7mn) Le récit d'une plongée dans la nuit. Conçu comme un journal poétique, ce documentaire raconte l'entrée dans la cécité d'un quadragénaire.
DU MARDI 22 AU SAMEDI 26	Diffusion de la Collection Centre-Val de Haut de France
MARDI 22 et JEUDI 24 à 15H et 17H	A Musée Vous, A Musée Moi. ARTE Une série courte qui permet de découvrir avec humour une oeuvre à chaque épisode. 3mn/épisode
MERCREDI 25 et SAMEDI 28 à partir de 15H	Discovery Tour By Ubisoft On parcourt l'Athènes antique

CONTACT

Mail : microfolies@montlieulagarde17.fr

Tél : 06 70 62 89 01

facebook.com/microfoliedes3monts

instagram.com/microfoliedes3monts



Programme susceptible de modifications



Relais petite enfance

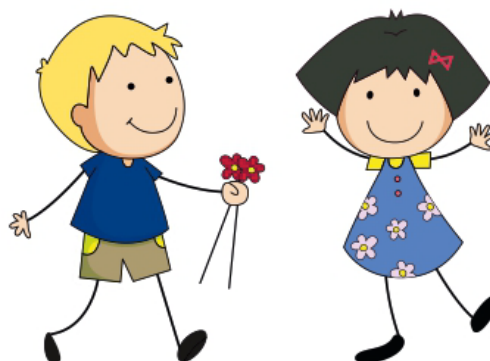


Informer
Accueillir
Accompagner

Amstramram17

Itinérant sur le canton DES TROIS MONTS

MONTENDRE / MONTLIEU-LA-GARDE /
MONTGUYON



**L'animatrice est disponible pour
vous accompagner dans vos démarches
ou vous orienter
vers les instances compétentes.**

Pour prendre rendez-vous,
contactez Laurie Zanoni au

06 86 23 06 37

Le RPE vous propose :

- Un accueil sur rendez-vous ou par téléphone
- Un accompagnement dans vos recherches d'un mode d'accueil pour votre enfant, et dans les démarches administratives qui y sont liées (CAF, Pajemploi...).
- Des informations sur les contrats, la législation, la fonction de particulier employeur.



Pour en savoir plus sur le RPE : Amstramram17

CHRONIQUES LOCALES

1858 : Un vieux de la vieille



L'homme le plus tourmenté de France et de Navarre au mois de mars 1858, était certainement Jean Pierre Mainguenaud de Montguyon en Saintonge.

Non qu'il fût dans le besoin, grâce à Dieu, sa santé était bonne et le coin de champ qu'il cultivait lui-même, malgré ses soixante-neuf ans bien sonnés, suffisait à le faire vivre.

Mais on avait créé une médaille, la médaille de Sainte-Hélène, pour les vieux soldats du premier Empire et lui, un ancien grenadier de la garde, combattant de Waterloo, ne l'avait pas reçue !

Il alla réclamer auprès du maire. Le maire le renvoya au sous-préfet et ce fonctionnaire d'humeur facétieuse lui dit : « Mon brave, il faut aller demander cela directement à l'empereur ».

Mainguenaud se tâta. Parler à l'empereur ne l'effrayait nullement. L'ennuyeux c'est que l'empereur demeurait à Paris et qu'il fallait aller l'y trouver. C'était un long voyage.

Il réfléchit deux jours, le troisième il se décida. Après tout, il n'y avait que cent quarante lieues. A dix lieues par jour, cela faisait quatorze jours de marche, car il comptait bien faire la route à pied...

Jean Pierre Mainguenaud se sentait capable de cela. Ça me rappellerait le temps où nous parcourions l'Europe par étapes, se dit-il, seulement comme je ne suis plus jeune, comptons quinze jours.

Il supputa ce qu'il fallait. Une quarantaine de sous pour manger en route; vingt sous pour coucher. Trois fois quinze font quarante-cinq. Donc pour l'aller et retour quatre-vingt-dix francs. C'était une forte somme. Mais le vieux paysan avait des écus cachés au fond de son armoire ; une réserve en cas de maladie. En comptant son trésor, il vit qu'il lui restait encore une vingtaine de francs pour « faire le garçon » à Paris. Il n'hésita plus.

Le lendemain, un bâton à la main, bien chaussé de neuf et porteur d'un bissac dans lequel il avait fourré d'un côté un morceau de lard et de l'autre une miche de quatre livres, l'ancien grenadier se mit en route.

Il n'avait pas eu tort de compter sur ses jambes. Le quatorzième jour, à six heures du soir, il arrivait à la barrière. Il est vrai qu'il eu la chance de rencontrer en route de braves rouliers qui l'avaient pris dans leur voiture, ce qui lui avait permis de gagner du temps en dormant sur la paille, pendant que les chevaux marchaient la nuit. Mais il n'en avait pas moins fait « un bon bout de ruban » comme il le disait avec un sourire satisfait.

Il s'occupa tout d'abord d'un domicile et ayant avisé une auberge où l'on logeait « à pied et à cheval » - il y en avait encore à cette époque, à Montrouge surtout - il se fit donner un lit, se coucha après un frugal repas et ronfla consciencieusement jusqu'au lendemain matin.

A six heures, il s'éveillait frais et dispos, s'habillait, demandait la route des Tuileries et, toujours son bâton à la main, s'acheminait vers la demeure impériale.

En arrivant rue de Rivoli, il eut un frémissement de joie. Il venait d'apercevoir le bonnet à poil d'un grenadier qui montait la garde devant la grande porte. Il s'avança vers lui sans hésiter.

- « Eh ! Petit !, cria-t-il, je sais qu'il t'est défendu de me parler sous les armes... mais fais donc prévenir ton officier qu'il y a là un vieux de la vieille qui désire causer à l'empereur !... »

Le soldat regarda, un peu surpris. Mais la bonne figure du vieux paysan lui inspira confiance et il appela le chef de poste.

Celui-ci, un lieutenant tout brodé d'or, s'approcha de Mainguenaud et lui demanda un peu dédaigneusement ce qu'il voulait.

- J'ai deux mots à dire à l'empereur, répondit le bonhomme, deux mots en particulier.

- Il vous faut une lettre d'audience, mon ami...

- Peuh ! dit superbement Mainguenaud, j'ai bien causé au « petit tondu » quand j'étais aux grenadiers de la garde... comme vous, mon lieutenant, seulement il y a cinquante ans de cela... Je suis sûr que son neveu ne sera point méprisant pour moi.

Tout ce qui touchait aux souvenirs du premier Empire avait alors un prestige que Napoléon III mettait tous ses soins à augmenter encore. L'officier n'hésita pas. Il rentra dans le poste, fit prévenir le service intérieur du palais et dix minutes après, ainsi qu'il l'avait prévu, Jean Pierre Mainguenaud faisait son entrée dans le château des Tuileries.

La seule formalité qu'on lui eût imposée, c'était de laisser son bâton dans l'antichambre.

On l'introduisit dans une vaste pièce où trois messieurs étaient assis derrière une table. L'un d'eux, un grand à moustaches blondes, s'adressa à Mainguenaud qui, immobile, la main collée au front, dans l'attitude du salut militaire, se tenait sur le seuil.

- Vous avez demandé à me parler, mon brave, dit-il. Eh bien qu'avez-vous à me dire ? Je suis l'empereur...

Uniforme des Grenadiers de la Garde.



Avers et revers de la médaille de Sainte-Hélène.

- Oh ! Que non point, mon bon monsieur, répliqua le paysan avec un sourire malin ... Faites excuse. Mais l'empereur c'est point vous. Je le reconnais bien, c'est celui-là, qui ne dit rien et qui tord sa moustache ...

Napoléon III ainsi désigné, se mit à rire et dit à son tour.

- Et à quoi me reconnaissez-vous, mon ami ?

- D'abord, j'ai votre portrait chez moi, sire. Et puis, c'est pas la première fois que je vous vois. Il y a de ça longtemps, vous étiez tout petit. Je montais la garde dans le jardin des Tuileries et vous m'avez donné un grand coup de baguette sur les jambes... Même qu'une belle dame qui était avec vous, vous a grondé, quoique ça n'en valait pas la peine, parce qu'à travers mes guêtres ça ne m'avait pas fait grand mal ...

- C'est vrai, je me rappelle cela, s'écria Napoléon III, qui très probablement n'en avait aucun souvenir, mais que cela amusait de flatter la manie du vieux soldat. Alors, mon brave je suis votre obligé ... Que vais-je faire pour vous payer ma dette ?

- Me donner ma médaille, sire ; ma médaille de Sainte Hélène à laquelle j'ai droit ; même que j'ai fait le voyage de Montguyon à Paris pour la réclamer ...

- Vous avez fait ce voyage ?... Comment ? - A pied, sire... comme au bon temps... Par étapes... et sans traîner la jambe, encore !

Napoléon se mit à rire de nouveau et ses deux compagnons l'imitèrent. Puis tendant la main au paysan :

- Eh bien ! C'est entendu, Votre médaille vous est accordée. Et, de plus, vous allez être notre hôte pour ce soir... Colonel, occupez-vous de ce brave homme, qu'on le fasse manger et boire, je vous donnerai ensuite mes ordres à son égard.

Le grand monsieur blond, qui s'était d'abord donné comme étant l'empereur, se leva et fit signe à Mainguenaud de le suivre. L'ancien grenadier, tout gonflé d'orgueil, salua militairement et se retira.

Ce fut au mess des officiers du 1^{er} grenadier de la garde qu'on le conduisit dîner. On lui fit raconter ses campagnes, tout en lui versant rasades sur rasades. Bien qu'il trouvât le bordeaux « un peu faiblot » et le champagne « un vin de demoiselles », il finit par tomber sous la table ivre-mort et on dut le porter sur un lit de camp, où il dormit du reste parfaitement.

Le lendemain les grenadiers le repassèrent aux voltigeurs, les voltigeurs aux zouaves.

Mainguenaud mangeait, buvait, pérorait et se trouvait le plus heureux des hommes...

Tout a une fin, pourtant. Au bout de huit jours, fatigué de cette vie de perpétuelle bombance, Mainguenaud parla de retourner en Saintonge.

- A pied lui demanda-t-on.

- Tiens, pardine, est-ce que j'ai un équipage ?

Mais l'empereur avait prévu le cas. Le lendemain matin, après un lunch dans lequel on ne l'avait pas laissé trop boire, le vieux paysan fut conduit à la gare d'Orléans et, pour la première fois de sa vie, monta dans un wagon de chemin de fer. On l'avertit que son voyage était payé, ainsi que le prix de la diligence qui, à Orléans, correspondait avec le train. En outre, l'officier qui l'escorta lui glissa, au dernier moment, un rouleau de vingt-cinq louis dans la poche.

Jean Pierre Mainguenaud vécut encore quatorze ans, portant avec orgueil à sa boutonnière la médaille si brillamment gagnée et racontant à qui voulait l'entendre qu'il avait, pendant toute une semaine, déjeuné et dîné à la table de l'Empereur.

Raymond NUVET

Histoire extraite du « Petit Journal » du dimanche 20 juillet 1902

SHAHINO MAROQUINERIE

Nous réparons tout ce qui touche à la couture, que ce soit : pantalons, robes, chaussures, sac à main, revêtement de voiture etc.

Adresse : 13 avenue de la République
17270 MONTGUYON

Contact : 06 50 17 00 04
Shahino.maroquinerie@gmail.com



INFOS PRATIQUES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps

1 PERSONNE
-14 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT
TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Catadioptres arrière et latéraux

Feux de position avant et arrière



La Mutuelle Communale, une nouvelle complémentaire santé à vocation sociale à Montguyon

Plus de 4.5 millions de Français ne peuvent pas souscrire à une complémentaire santé ou sont contraints de recourir à une couverture minimale faute de moyens financiers suffisants : un constat face auquel MUT'COM a décidé d'agir en proposant sa mutuelle communale à vocation sociale accessible à tous et à moindre coût.

Dans un projet commun avec votre commune, l'association MUT'COM vous propose une solution mutualiste éthique et sociale avec, en ligne de mire, trois engagements forts : **la santé, le lien social et le pouvoir d'achat.**



Des avantages pour tous !

Souscrire à l'offre de La Mutuelle Communale ne présente aucun coût supplémentaire pour votre commune et présente de nombreux avantages tarifaires pour ses habitants. En premier lieu, **les tarifs proposés sont personnalisés selon le profil de l'adhérent.** Avec La Mutuelle Communale, ayez l'assurance d'un gain de pouvoir d'achat significatif.

L'humain au coeur du dispositif



Plus qu'une simple complémentaire santé, La Mutuelle Communale revendique une approche sociale, plaçant l'humain au coeur de ses valeurs.

L'entraide, la solidarité et l'attention portée à étudier **la spécificité des besoins de chaque individu** représentent des engagements fondamentaux pour l'association.

Parmi les services proposés, la mise en place de différentes solutions d'assistance pour faire face aux événements, heureux ou non, de la vie, comme le forfait naissance ou le fonds de solidarité, témoignent de cette philosophie.

Une offre innovante

Au-delà des avantages offerts par la complémentaire santé, l'adhésion à l'association MUT'COM permet également d'accéder à différentes initiatives innovantes, visant à lutter contre l'isolement et la sédentarité.

A titre d'exemple, MUT'COM rembourse jusqu'à 40 € par an, et jusqu'à 60€ par an pour les enfants de moins de 16 ans, les frais d'inscription à un club sportif (ou à une activité culturelle pour les plus de 55 ans).

Un dispositif prometteur déjà adopté par plus d'une centaine de communes en France.



La Mutuelle Communale :
www.lamutuellecommunale.com
 05 56 23 87 85
contact@lamutuellecommunale.com

RENSEIGNEMENTS :
Cabinet BRAYETTE & BESSE
 21 avenue de la République
 17270 Montguyon
 05 46 04 21 67

**RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 À 18H30
 SALLE DES MARIAGES - MAIRIE MONTGUYON**

SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : [Trouvez un garage en Charente-Maritime](#)

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICES



LA POSTE

Les horaires

Nouveaux horaires du bureau de poste de Montguyon à partir du 15 juillet :

- Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Samedi : de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr,
www.labanquepostale.fr

SERVICE COMMUNAL



Ramassage du fer 2024

Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

JEUDI 14 NOVEMBRE

Ne seront plus ramassés :

- Les appareils électroménagers, car ceux-ci ne sont plus pris en compte par la déchèterie dans le lot fer, et, cela implique de re-trier une fois sur place.
- Les boîtes de conserve, à mettre dans les bacs jaunes.

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- LES SEMAINES PAIRES :
Lundi 14h à 18h
et Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
- LES SEMAINES IMPAIRES :
Mercredi de 14h à 18h
et Vendredi de 14h à 18h

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



ASEPT : Association Santé Education et Prévention sur les Territoires des Charentes

Vous préparez votre retraite ou vous êtes retraités et vous voulez partager des moments de convivialité.

Vous souhaitez devenir acteurs de votre santé et maintenir votre qualité de vie.

Ces ateliers Vitalité, dont vous avez la teneur dans l'affiche ci-jointe, sont gratuits et ouverts à toutes personnes de 55 ans et plus. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ces ateliers ne

débuteront pas en septembre 2024, comme prévu, mais sont reportés début 2025.

Vous serez informés ultérieurement des dates.

Le nombre de places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. à la mairie au : 05 46 04 01 45

5 bonnes raisons de participer à nos ateliers

- Bénéficiez de conseils judicieux et d'échanges collectifs,
- Créez des liens et échangez avec les autres participants,
- Faites le point sur vos bonnes ou mauvaises habitudes,
- Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour s'occuper de soi,
- Profitez d'actions près de chez vous, dans une ambiance conviviale.



Toutes ces actions sont conçues, soutenues et financées par :














Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez nous :

ASEPT des Charentes
1 boulevard Vladimir - 17100 Saintes
Tél. : 05 46 97 53 02
contact@asept-charentes.fr





POUR BIEN VIEILLIR
pourbienvieillir.fr

www.asept-charentes.fr

Devenez acteur de votre santé

Des conseils et des techniques pour entretenir votre capital santé et maintenir votre qualité de vie en autonomie.

Un cycle de 6 modules,

- 2h30 par semaine,
- par groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.

Toutes nos actions sont gratuites

Proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-charentes.fr



• Module 5

« Bien dans sa tête »

Identifier les activités qui favorisent le bien-être : sommeil, relaxation, mémoire...

• Module 6

« Un chez moi adapté, un chez moi adopté »

Prendre conscience des risques dans sa maison pour rendre son logement plus sûr.

Ou « A vos marques, prêt, partez »

Des exercices physiques ludiques et accessibles à tous.

Ou « Vitalité et éclats pour soi » De la gym faciale pour une bonne estime de soi.

Conçus de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels. Une méthode interactive qui conjugue contenu scientifique, conseils pratiques et convivialité.

Les ateliers Vitalité

• Module 1

« Mon âge face aux idées reçues »

Comment appréhender positivement cette nouvelle étape dans sa vie.

• Module 2

« Ma santé : agir quand il est temps »

Les indispensables pour préserver sa santé le plus longtemps possible : dépistages, bilans, vaccins, traitements...

• Module 3

« Nutrition, la bonne attitude »

Adopter une alimentation variée et équilibrée qui allie plaisir et santé.

• Module 4

« L'équilibre en bougeant »

Comment agir au quotidien pour préserver sa condition physique.



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) MONTGUYON

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Le Maire de Montguyon

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

-  Inondation
-  Grand froid
-  Neige / Verglas
-  Attentat
-  Tempête
-  Feux de forêts
-  Mouvement de terrain
-  Séisme
-  Transport de matières dangereuses
-  Pandémie
-  Canicule

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 10 arrêtés CatNat **Inondation**
- 9 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**



Document élaboré le 16-07-2024 avec la collaboration de



et predict

1



LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:

- 
Appels téléphoniques
- 
Porte à porte
- 
Panneaux lumineux
- 
Automate d'appels
- 
Réseaux sociaux
- 
Application mobile



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?












En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle polyvalente, Salle polyvalente allée des platanes, Gymnase plaine des sports, Salle polyvalente Tél : 05.46.86.29.70, Ecuries du château, Gymnase, Salle de la plaine des sports



LES NUMÉROS & LIENS UTILES

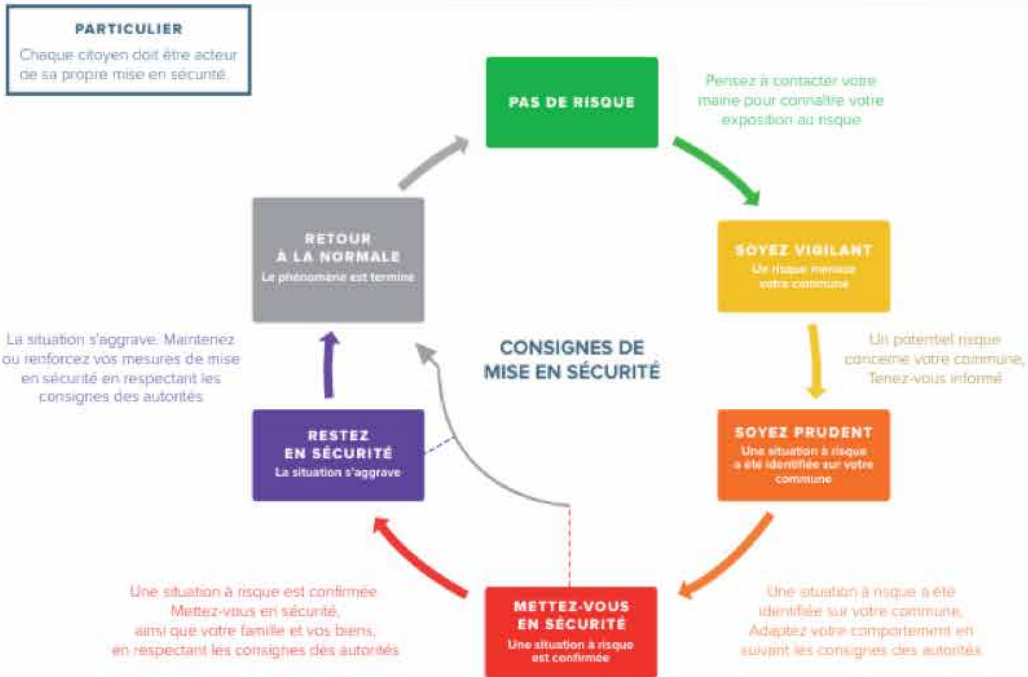
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">  N° Mairie : 05.46.86.47.17  Intercommunalité / EPCI : 05.46.48.12.11  Pompiers : 18 ou 112  Police / Gendarmerie : 17  Police municipale : | <ul style="list-style-type: none">  Site commune : https://www.montguyon.fr/  Préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr  Inforoute : https://www.inforoute.fr/  Météo France : www.meteofrance.com  Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr  France Bleu : 100.1 FM |
|--|--|



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités



LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ
VOTRE KIT
DE SÉCURITÉ



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



Document élaboré le 16-07-2024 avec la collaboration de Groupama et predict

ATHLETIC CLUB SUD SAINTONGE

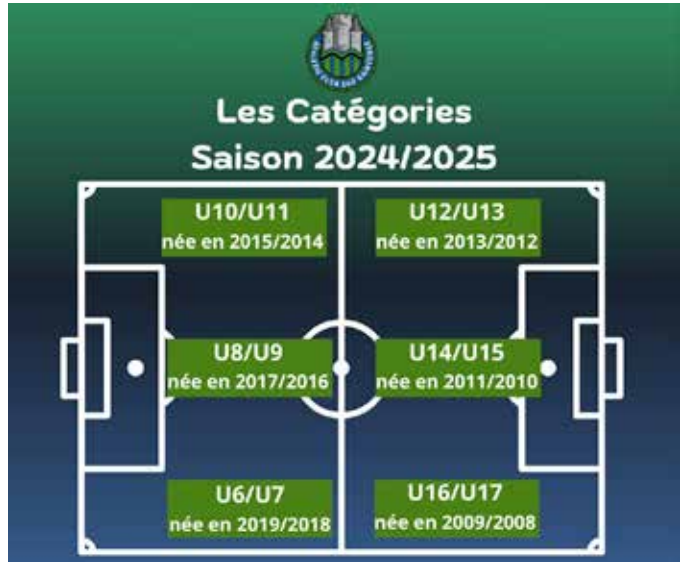
Voilà le planning des entraînements des jeunes pour le début de la saison 2024/2025 !

N'hésitez pas à venir découvrir le foot selon votre catégorie avec nos éducateurs passionnés, qui se feront un plaisir de vous accueillir avec le sourire !

Pour connaître la catégorie de votre enfant, jetez un œil à la deuxième image. Vous y trouverez toutes les infos en fonction de sa date de naissance.

Planning entraînements pour les jeunes Saison 2024/2025

U16/U17	Tous les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h à Montguyon
U14/U15	Tous les mercredis et vendredis de 18h30 à 20h à Montguyon
U12/U13	Tous les mardis de 18h30 à 20h et le vendredi de 17h30 à 19h à Montguyon.
U10/U11	Tous les mercredis à 17h30 au stade de Clérac.
U8/U9	Tous les mercredis de 17h à 18h30 et le samedi de 14h30 à 16h à Montguyon.
U6/U7	Tous les mercredis de 16h à 17h30 et le samedi de 14h30 à 16h à Montguyon.



CCAS



NAVETTE GRATUITE DE MONTGUYON

Vous habitez la commune de Montguyon : Vous n'avez pas de moyen de locomotion ou avez du mal à vous déplacer : Vous aimeriez vous rendre facilement au marché, à vos rendez-vous ou à l'Intermarché de la commune :

Bonne nouvelle, car dès maintenant, le CCAS a mis en place pour les habitants de Montguyon, une navette gratuite vous permettant de vous déplacer plus facilement !

Ce service vous est offert chaque mercredi matin et est assuré par les Trois Monts.

Cette navette passe vous chercher directement chez vous à 9h, vous dépose à l'endroit souhaité au sein de la commune, puis vous raccompagne à domicile vers 11h30.

Pour en bénéficier, ou obtenir plus d'informations vous pouvez contacter le CCAS du lundi au vendredi au : 05.46.04.01.45

BOXE THAILANDAISE

Pour la 3ème saison de Muaythai pratiquée au dojo de Montguyon, venez découvrir notre discipline de boxe thaïlandaise.

Cette activité est accessible à partir de 7 ans le mardi soir de 18h à 19h. Pour les Ados/Adultes, le cours a lieu le mardi de 19h à 21h.

Cette pratique sportive apporte de nombreuses vertus : la confiance en soi, le dépassement de soi, la discipline, le respect, l'humilité, etc... 2 cours d'essais vous sont proposés gratuitement.

L'association accepte le Pass Sport.



Boxe Thaïlandaise

Venez découvrir la boxe thaïlandaise au dojo de Montguyon le mardi et au gymnase de Chevanceaux le jeudi. Enfants de + 7 ans à partir de 18h. Adultes à partir de 19h.

MR Grunnet Anthony
06 24 05 35 87

Activité 2000

AMIE



Marché Nocturne du 14 août 2024

Une belle réussite malgré un temps frais et nuageux. Le public, qui est venu en nombre (plus de 700 personnes), s'est régalé auprès d'une grande diversité de foodtrucks, dans une ambiance de concert pop/rock^(*), interprété par le groupe "John Duff Trio" avant de s'émerveiller devant le feu d'artifice^(*).

^(*) Concert gratuit offert par l'AMIE

^(**) Feu d'artifice offert par la municipalité de Montguyon

Nous remercions chaleureusement tous les intervenants et bénévoles qui ont participé au succès de cette soirée. Un grand MERCI à tous.

Nos prochaines animations :

- **Dimanche 22 septembre** : BROCANTE annuelle, Plaine des Sports.
- **Samedi 26 octobre** : Montguyon fête Halloween
- **Samedi 14 décembre** : Arrivée du Père Noël dans le bourg.
- **Marché de Noël**, en présence du Père-Noël, Place du champ de Foire, sous tivolí, à partir de 9h30. Nombreux artisans et producteurs locaux, animations, restauration.

Infos et inscriptions : 06.12.99.17.64 - amiemontguyon17@gmail.com

Plus de détails sur ces activités vous seront communiqués via notre Facebook dans les prochains jours et les prochaines semaines.

Amie...calement

APE

Retour sur la kermesse des écoles de Montguyon : Une belle première édition !

Le mardi 25 juin, l'esplanade du château de Montguyon a accueilli la toute première kermesse des écoles maternelle et élémentaire de notre village. De 18h à 22h environ, enfants et leurs familles, enseignants et personnel d'école se sont retrouvés pour un moment convivial et festif.

La soirée a débuté par un spectacle de danse présenté par les maternelles, suivi d'un spectacle de chant des élèves de l'élémentaire. Après les spectacles, les plus jeunes ont pu s'amuser avec les différents ateliers de jeux proposés. Pendant ce temps, l'Association des Parents d'Élèves (APE) tenait plusieurs stands pour ravir les gourmands : barbe à papa, buvette et barbecue étaient au rendez-vous. L'APE a également pris en charge la décoration de l'esplanade et l'installation des tables et bancs pour que tout le monde puisse profiter de la soirée dans une ambiance détendue.

Un grand merci à tous ceux qui ont aidé à installer, désinstaller et animer les stands. Merci également aux parents et familles qui ont contribué en apportant des gâteaux, en tenant des stands de jeux ou en participant à la tombola, qui a, pour cette édition, proposé de nombreux super lots à gagner.

Tous les bénéfices réalisés par l'APE sont destinés aux projets d'écoles ou utilisés pour des projets destinés à améliorer le quotidien des élèves à Montguyon.

Cette première grande kermesse a été une belle réussite, et nous espérons qu'elle marquera le début d'une longue tradition dans notre village !

Si vous êtes également parent d'un élève à Montguyon et motivé à vous impliquer collectivement, contactez-nous à l'adresse suivante : ape.montguyon@gmail.com.



CHORALE



Nos évènements passés et à venir:

- **Dimanche 23 juin** : concert de la St Jean à la salle des fêtes de St Martin d'Ary.

un après-midi festif, musical et distrayant: des chants interprétés par le choeur du Lary, des airs d'opérette chantés par Fabienne Oreb soprane à la voix merveilleuse, des oeuvres au piano à 4 mains par Arnaud Oreb et Clément Emeillant, des sketches humoristiques par la troupe "les comédiens en balade", et de la danse pour tous!...les boissons et gâteaux proposés ont permis une pause et un échange avec le public.

- **Dimanche 10 novembre à 16h** : notre groupe participe au concert caritatif donné au profit des restos du coeur, secours populaire et secours catholique. Il se déroulera à l'église St Romain de Blaye (33). Cet évènement rassemble un public très nombreux et fidèle chaque année.

- **Samedi 7 décembre (à confirmer)** : inauguration de la salle des fêtes de Chatenet. Un concert de variétés qui aura probablement lieu en fin d'après-midi: des informations précises circuleront en temps et en heure.

- **Dimanche 22 décembre à 15h** : concert de Noël au Temple de Montendre. Nos chants de paix et d'humanité enchanteront le public

qui, nous l'espérons, sera nombreux.

- **Samedi 11 janvier en fin d'après-midi (heure à confirmer)** : concert de Noël en l'église de Chermignac, à la demande du prêtre de la paroisse, le Père Monnard.

Nous encourageons femmes et hommes à se joindre à nous. Chanter est profitable pour le corps et l'esprit, la musique met du baume au coeur, les répétitions sont à la portée de tous: beaucoup d'entre nous ont découvert le chant choral et ne le regrettent pas!...

**Répétitions tous les jeudis à 20h30
salle de la mairie de Montlieu la Garde**

Merci à la municipalité de Montguyon qui nous soutient financièrement et collabore à la diffusion de nos évènements à travers les différents supports de communication.

Merci au Crédit agricole de Montguyon qui nous sponsorise toute l'année.

Visitez notre site pour y écouter des extraits audio de nos concerts, voir des vidéos, des photos: <https://www.chorale-auchoeurdulary.fr/>

**Contact : Martine Brunet, présidente
au 06.85.93.91.38**

COUNTRY PLAISIRS

L'association Country Plaisirs est heureuse de vous retrouver pour cette saison 2024 2025.

Depuis le début de l'année nous avons participé à quelques évènements par exemple le groupe de démonstration était présent pour la fête du Fouilloux et nous avons animé la journée du 24 août 2024 à l'occasion de la Fête des Célibataires.

Malheureusement Montguyon Olympie prévu le 9 août 2024 a été annulé et l'animation de cette journée que nous avions préparée pour l'occasion n'a pas pu aboutir. Toutefois nous réservons ce projet pour la saison 2025.

Que vous soyez jeune ou moins jeune, notre association vous attend pour découvrir une activité dynamique et peut-être faire partie de ce groupe très motivé.

Venez nous rejoindre tous les jeudis soirs dans la salle polyvalente de Montguyon :

- de 19h45 à 20h45 pour les débutants
- de 20h45 à 22h45 pour les novices et plus

A très bientôt Les animateurs Gilles et Dominique



**Contact : 05 46 04 77 30 ou 06 21 65 36 41
Mail : domygilles@free.fr
Facebook**

KARATÉ-KIDS MONTGUYON



Pour cette rentrée 2024, un nouveau cours dont la rentrée se tiendra le mercredi 18 septembre puis chaque mercredi de 16h30 à 17h15 : le Baby Karaté dès 3 ans.

Quant aux Sections Adolescents et Enfants, la rentrée aura lieu le Samedi 14 Septembre 2024 toujours sur les tatamis au Dojo club « Kid Montguyonnais » (salle omnisport).

D'autres changements ont eu lieu cet été :

Dany LEFEBVRE, Professeur du Club « Kid » a passé, avec brio, sa Ceinture Noire 4^{ème} DAN Goju-Ryu. Félicitations Dany ! De son côté le jeune Matéo David a tout donné et a obtenu le grade de Ceinture Noire 1^{ère} DAN. Bravo Matéo.

Donc désormais, en plus de l'assistance de 2 professeurs ceinture noire (Daniel et Sandrine). Dany, professeur du Karaté « Kid » aura en appui Matéo, fraîchement ceinture noire.

Il continuera son enseignement en recevant des techniques de karaté plus complexes.

Donc, c'est désormais trois sections bien distinctes que vous propose le Club « Kid Montguyon » :

La Section Adolescents, La Section Enfants et enfin la Section Baby

Petit rappel : c'est quoi le Karaté ? Et bien c'est un Art Martial d'une extrême richesse. Toutes les parties du corps sont sollicitées, avec efficacité, et surtout avec maîtrise, évitant ainsi toutes blessures.

Les jeunes karatékas perfectionnent leurs techniques de frappe (pied/poing), de blocage, d'assaut, et de chute. Mais bien plus encore, ils ont accès à des cours de maniement d'armes tels que le bâton, le nunchaku...

Alors « à vos Kimonos » et rendez-vous au dojo de Montguyon, dès le 14/09/24 tous les :

Mercredi : - 14h00 à 15h30 pour la section Ados
- 15h30 à 16h30 pour la section Enfants
- 16h30 à 17h15 pour la section Baby (dès 3 ans)

Et Samedi : - 9h00 à 10h30 pour la section Ados
- 10h30 à 11h30 pour les Enfants

Renseignements : 06 07 53 58 41 ou directement au Dojo durant les créneaux ci-dessus.

GRAINE D'ÉVEIL

Bonjour, la pluie est de retour et les petits bouts aussi.

L'association repart sur les chapeaux de roues avec :

- Ouverture de la salle de Graine d'éveil le mardi 10 septembre 2024
- Assemblée générale le 4 octobre 2024
- Bourse aux jouets le 2 novembre 2024
- Téléthon le 30 novembre 2024
- Noël des Nounous le 15 décembre 2024

Graine d'éveil est ouvert aux assistantes maternelles et aux parents le mardi et le vendredi de 9h00 à 11h00.

Photo : Nous avons fêté la fin de la saison avec un pique-nique à l'air de jeu de Vassiac.



L'ATELIER DE LA BARBOUILLE

L'ATELIER LA BARBOUILLE

fait sa rentrée pour la saison 2024-2025
à partir du 14 septembre
dans son local de Montguyon, rue des Platanes



L'atelier est ouvert aux débutants comme aux plus confirmés. Toutes les techniques peuvent y être abordées. Des séances de groupes ont lieu tous les mercredis soir de 19h à 21h dans une ambiance conviviale.

Les enfants de plus de 8 ans sont accueillis de 17h30 à 19h.

Pour prendre contact, nous vous invitons à venir nous rencontrer aux ateliers du mercredi soir ou téléphoner au 05 46 70 32 69 ou au 05 46 04 03 03.

Atelier de Peinture sur soie tous les mercredis de 14h30 à 15h
Contact Mme Nadine DUPRIEZ - Tél : 04 46 49 41 3

HAND BALL

L'ASM HANDBALL RECRUTE
Pour la saison 2024-2025
Enfants nés entre 2009 et 2013
Entraînements TOUS les VENDREDIS à 20h
Pour les infos : Notre présidente Sylvia 06 80 22 00 75
<https://asmhandmontguyon.clubee.com>

L'ASM HANDBALL RECRUTE
Pour la saison 2024
Des Séniors Filles
Pour la saison 2024
ÉQUIPE SÉNIORS GARÇONS
RECRUTEMENT 2024/2025
RENDEZ-VOUS : 06 80 22 00 75
<https://asmhandmontguyon.clubee.com>

L'ASM HANDBALL
Ouverture d'une section **BabyHand**
de 4 à 6 ans
Tous les SAMEDIS à partir du 14 septembre
AU gymnase municipal de Montguyon de 10h à 11h
Pour les infos : Notre présidente Sylvia 06 80 22 00 75
<https://asmhandmontguyon.clubee.com>

KARATÉ CLUB

Rentrée 2024-2025 du Montguyon Karaté Club

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous êtes prêts pour une nouvelle saison sportive au Montguyon Karaté Club ! Reprise des cours depuis le vendredi 13 septembre 2024. Que vous soyez débutants, confirmés, adultes ou adolescents, nous vous attendons nombreux pour démarrer cette nouvelle année sous le signe de la discipline, du respect, et du plaisir de pratiquer le karaté Goju-Ryu d'Okinawa.

Le Karaté Goju-Ryu est l'une des principales écoles de karaté traditionnel originaire d'Okinawa, au Japon. Son nom "Goju-Ryu" se traduit par "école de la dureté et de la souplesse", ce qui reflète l'équilibre entre les techniques dures (Go) et souples (Ju) qu'il enseigne.

Caractéristiques du Goju-Ryu :

Techniques de respiration (Ibuki) : L'entraînement met un accent particulier sur le contrôle de la respiration, utilisé pour canaliser l'énergie (Ki) et renforcer les techniques.

- **Katas** : Le Goju-Ryu comprend plusieurs katas (formes) emblématiques, tels que Sanchin et Tensho, qui intègrent des mouvements lents et puissants, ainsi que des techniques de respiration.

- **Combinaison de mouvements circulaires et linéaires** : Contrairement à d'autres styles de karaté, le Goju-Ryu utilise des techniques circulaires pour détourner les attaques et des mouvements linéaires pour attaquer directement.

- **Origines** : Ce style a été fondé par Chojun Miyagi, un élève de Kanryo Higaonna, qui a étudié les arts martiaux chinois, notamment le Kung-Fu, et les a intégrés au karaté traditionnel d'Okinawa. Le Goju-Ryu met l'accent sur l'équilibre entre force physique et

flexibilité mentale, ce qui en fait un art martial complet adapté à la défense personnelle et à la discipline intérieure.

Informations pratiques :

- Lieu : Dojo de Montguyon, plaine des sports, 17270 Montguyon.
- Horaires : Lundi, Mercredi, Vendredi De 19h30 à 21h00

Inscriptions et réinscriptions :

- Vous pouvez vous inscrire directement sur place lors des cours.
- Cours de Karaté Goju-Ryu d'Okinawa, adapté à tous les niveaux.
- Stages et événements : De nombreux stages seront organisés tout au long de l'année, ainsi que des compétitions locales et régionales pour ceux qui souhaitent se challenger.
- Séances d'essai : Pour les nouveaux venus, deux séances d'essai gratuites sont proposées afin de découvrir notre club et notre discipline.

Équipements :

Pensez à vérifier l'état de votre kimono et de votre équipement de protection. Si vous avez besoin de matériel, n'hésitez pas à nous contacter ou à en discuter lors des premiers cours. Nous avons hâte de vous retrouver pour une nouvelle saison sportive riche en apprentissages et en échanges.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06.74.98.57.70 ou bien au 06.81.08.67.30.

À très bientôt sur le tatami !
Sportivement,
L'équipe du Montguyon Karaté Club.



24 HEURES DE MARCHE



Cette année, nous avons approché le record de participants, qui est de 278 participants.

Les 29 et 30 juin, au pied de la tour ce sont, 261 marcheuses et marcheurs, qui se sont élancés à 11h, sous une légère pluie, l'épreuve s'est déroulée avec la bonne humeur habituelle, malgré quelques souffrances au fil des kilomètres.

La centaine de bénévoles présents durant toute l'épreuve et ainsi que les jours précédents, pour la préparation des divers postes, ont permis la tenue de ce «24h».

Vous pouvez retrouver les classements ainsi que les photos via notre site internet <https://www.24heuresdemarche.com/>

L'édition 2025 est en préparation, elle se déroulera les 28 et 29 Juin

MÉDIATHÈQUE



Exposition :
Les plantes ont du génie
du 25/09 au 11/10
Gratuit

Mercredi 16 octobre
Atelier
Empreintes végétales
à 15h - Gratuit

Mercredi 30 novembre
Atelier Ikébana
à 15h - Gratuit

Inscription au 05 46 04 69 52 ou mediatheque.montguyon@orange.fr

HAUTE SAINTONGE ATHLETISME



Club : HAUTE SAINTONGE ATHLETISME (section de Montguyon) club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Vous êtes nés en 2018 et avant ... vous souhaitez faire de l'athlétisme, du running, du trail, participer ou pas aux diverses compétitions ... venez nous rejoindre dans un club convivial où expérimentés et débutants se côtoient et s'encouragent.

Entraînements au stade ou gymnase (selon météo et disponibilité) :

- mardi de 19h à 21h pour les personnes nées en 2011 et avant (de minimes à masters)
- samedi de 14h à 15h30 pour les enfants nés de 2018 à 2014 (éveils et poussins) et de 15h30 à 17h pour les enfants nés en 2013 et + (benjamins et +)

Encadrement : Valérie VIDRIS - 06.73.75.83.33
valetcla@gmail.com

Prix de la licence FFA pour la saison sportive (valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025) :

- Eveil et Poussins (2014 à 2018) : 93 € (compétition)
- Benjamins (2012 et 2032) : 94 € (compétition)
- Minimes (2010 et 2011) : 104 € (compétition)
- Cadets à Masters (2009 et avant) : 114 € (compétition)
- Athlé Running et marche nordique (2008 et avant) : 85 € (compétition mais pas de classement FFA)

Le pass'sport est accepté.

Reprise le mardi 3 septembre pour la section running du mardi soir et le samedi 14 septembre à 14h pour les jeunes.

Nous étions présents au Festi'asso de Montlieu-la-Garde le samedi 7 septembre. »
8 et 29 juin



HAUTE SAINTONGE ATHLETISME

Vous êtes nés en 2016 et avant ... vous souhaitez faire de l'athlétisme, du running, du trail, de la marche nordique, participer aux diverses compétitions, rejoignez-nous ... à la Haute Saintonge Athlétisme (HSA), section de l'entente Athlétisme Sud 17 (AS17).

ATHLETISME - RUNNING

Saison 2024-2025

JONZAC (Stade JC Texier - piste D.Petit)
 CONTACT : Marino (06.89.26.69.42 - marino.pothet@orange.fr)

Mardi : 17h30 - 19h Benjamins et + (Nés en 2013 et avant)
 18h - 19h30 1/2 fond - running

Mercredi : 15h - 16h30 (Pongosvert) Eveils (2016 - 2017 - 2018)
 16h45 - 18h15 (Stade) Poussins (2014 - 2016)
 18h - 19h30 Maîtres et + (nés en 2011 et avant) 1/2 fond - running
 19h30 - 20h Abdos / gainage pour tous

Vendredi : 17h30 - 19h Benjamins et + (Nés en 2013 et avant)
 18h - 19h30 1/2 fond - running

Samedi : 15h - 17h Athlètes autonomes

MONTGUYON (Plaine des sports)
 CONTACT : Valérie (06.73.75.83.33 - valetcla@gmail.com)

Mardi : 19h - 21h 1/2 fond - running

Samedi : 11h - 15h30 Eveils (2016 - 2017 - 2018) Poussins (2014 - 2016)
 15h30 - 17h Benjamins et + (Nés en 2013 et avant)

MARCHE NORDIQUE

MIRAMBEAU (Etang d'Allas Bocage ou Etang des Bénissons à Soubran ou Pôle Nature de Vitrezay ou Lac de Montendre)

LUNDI : 9h - 11h Tous niveaux

JONZAC (Base de loisirs)

Lundi (semaines paires) : 17h30 - 19h30 Marcheurs confirmés
 Jeudi (semaines impaires) : 9h - 11h Marcheurs confirmés
 Mercredi (toutes les semaines) : 10h45 - 12h15 Santé / Débutants

MONTENDRE (Parking bassin ludique)

Samedi : 8h45 - 10h45 Marcheurs confirmés
 11h - 12h30 Santé / Débutants

ATHLÉ

Haute Saintonge Athlétisme

HSA, les plus jeunes sur la scène publique

PILATES POUR TOUS

Le Pilates renforce le dos, le périnée, la sangle abdominale. Nous travaillons également le souffle, les étirements, la souplesse et l'équilibre. Cette méthode est complète !

Cours à Montguyon :

- Lundi de 9h à 10h
- Jeudi de 18h à 19h

Fabrice Calluud, éducateur sportif
06.77.71.36.57
www.lepilatespourtous.com





OCTOBRE

Dimanche 13

Gratiféria

organisée par l'association 1000 Feuilles
Salle Polyvalente

Samedi 26

Animation Halloween

organisée par l'AMIE
Centre ville

Jeudi 31

Tournoi Halloween de Volley Ball

organisé par le club de Volley Ball

NOVEMBRE

Samedi 2

Bourse aux jouets

organisée par Les assistantes maternelles
Salle Polyvalente

Samedi 16

Exposition photos

organisée par Rendez-vous des artistes
Les Écuries du Château

Samedi 16

Loto du Comité des Fêtes

Salle Polyvalente

DÉCEMBRE

Du 1^{er} au 31 décembre

Action commerciale

organisée par l'AMIE

Samedi 14

Marché de Noël

organisé par l'AMIE
Centre ville

Dimanche 15

Noël des Nounours

organisé par Les assistantes maternelles
Salle Polyvalente

Communauté des Communes de
Haute-Saintonge



Montguyon

Mercredi et Samedi

Danse Classique

à partir de 4 ans

Christine BOURGUIGNON

Mercredi



Accordéon

Synthétiseur

Formation Musicale

Eveil musical

à partir de 3 ans

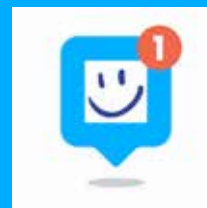
Corinne CHARLES



RENSEIGNEMENTS :

05.46.48.31.26

www.ecoledesarts.org



Retrouvez toutes les
informations et alertes
de la mairie sur PanneauPocket

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr

ou sur www.montguyon.fr

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr